

# Dans tous les départements des dotations budgétaires insuffisantes

## En lycée, la FSU a dénoncé :

- **La forte augmentation démographique en lycée** qui va se poursuivre les prochaines années. Nos classes sont surchargées. La FSU a demandé des mesures d'urgence (bâtiments préfabriqués) pour avoir les capacités d'accueillir à la rentrée 2017 tous les lycéens, y compris les doublants de terminale.
- **La maintenance informatique est insuffisante et le matériel est vieillissant.** Nous avons fait état des difficultés croissantes rencontrées quotidiennement dans notre travail d'enseignant à cause des défaillances matérielles : vidéo-projecteur, ordinateurs, réseau du lycée...
- **La FSU a dénoncé l'expérimentation du « budget d'autonomie » qui n'a bénéficié qu'à 12 lycées sur 471 sur des critères non transparents** et donc douteux. La dotation de ces quelques privilégiés a augmenté en moyenne de 65 000 € au-delà de leur dotation habituelle. Cette inégalité est inacceptable.
- **La baisse globale de la « dotation solidarité »** : 45 lycées sortent pour 12 entrants. Néanmoins une dotation intermédiaire sera versée aux sortants pour compenser partiellement la brutalité de cette mesure.
- **La baisse globale de la dotation « petits lycées »** : le nombre de lycées bénéficiaires a diminué.
- **La FSU a dénoncé la baisse conséquente des crédits d'accès aux installations sportives** (location et/ou transport des élèves) sur des constats de 2015 que nous avons contestés. De nombreux lycées vont être lésés.
- **Le non renouvellement de contrats aidés TOS** que la région n'a pas compensé par des créations de postes d'agents territoriaux. Dans certains lycées on observe jusqu'à trois suppressions de postes.

## En collège :

Dans tous les départements, la collectivité territoriale n'a pas pris en compte l'augmentation du coût de la vie ce qui revient, de fait à une baisse des dotations et explique le vote contre de la FSU lors des CDEN :

- **Dans le 78** : une baisse de 6.7% (11% en 2 ans !)
- **Dans le 91** : des coupes budgétaires sur le dos des élèves...
- **Dans le 92** : aucune augmentation des forfaits ce qui revient, de fait, à une baisse des dotations
- **Dans le 95** : des dotations insuffisantes, vote défavorable...

SNES Versailles Infos - N° de Commission Paritaire  
1117S05547 - N° ISSN 1291-5246 - Hebdomadaire - Prix  
de vente 2 euros - Abonnement 12 euros - Édité par  
section académique du SNES de Versailles (Syndicat  
National des Enseignements du Second degré) - 3, rue  
Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX -  
Tél. : 01 41 24 80 56 - Directeur de publication David  
Rafroidi - Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES -  
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil  
CEDEX

### SOMMAIRE

- p1 : Editorial
- p2 : Quelques conseils avant de commencer
- p3 : Rôle des élus en CA
- p4 : Dans tous les départements, des dotations insuffisantes



## Budgets 2017 des collèges et des lycées : comprendre pour agir en CA !

*Lors des différentes instances (CDEN et CIEN) qui se sont tenues en octobre pour traiter des budgets des collèges et des lycées de l'Académie de Versailles, la FSU a voté contre les propositions des différentes collectivités territoriales. Cette publication vous aidera à comprendre pourquoi, et à agir plus efficacement en CA sur cette question cruciale pour le bon fonctionnement de votre établissement.*

Le CA budget constitue **un moment essentiel dans la vie de l'établissement**. S'y jouent en partie les conditions de travail de tous les personnels et les conditions d'étude des élèves pour l'année suivante. Mais, siéger au CA budget est un exercice technique et parfois déroutant pour les collègues, notamment les nouveaux élus au CA. La section académique du SNES-FSU met donc à votre disposition, dans cette publication, et sur son site, tous les outils pour analyser le projet de budget présenté en CA, mais aussi intervenir pour défendre les intérêts des personnels.

Les choix, en matière budgétaire, de toutes les collectivités territoriales de rattachement de notre académies (les quatre conseils départementaux et le conseil régional) viennent confirmer leur peu de considération pour l'Education. **Les dotations allouées aux collèges et aux lycées ne prennent pas réellement en compte l'augmentation des effectifs, et conduit, de fait, à une baisse des dotations par élèves.** Le choix assumé de faire des économies se fait sur le dos des élèves et a des conséquences concrètes et désastreuses pour eux : baisse des crédits d'accès aux installations sportives en lycées, dotations en baisse pour les activités pédagogiques en collège par exemple. Dans les différentes instances départementales et académiques, **la FSU a voté donc contre les propositions de budgets présentées par les collectivités territoriales.**

**Le CA n'est pas une simple chambre d'enregistrement.** Il doit être un lieu de débat et d'action pour faire valoir les intérêts de la communauté éducative. Comme lors du vote de la DGH, le vote des élus au CA a un poids réel pour agir et peser face à la collectivité de rattachement. Le SNES-FSU Versailles appelle à voter contre la proposition de répartition du budget si la dotation initiale est insuffisante. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre section départementale en cas de besoin, participez aux stages de formation syndicale, notamment ceux qui sont consacrés à l'action en CA, qui se tiendront en janvier 2017. Pour les budgets, comme pour tous les autres moyens alloués à un établissements (DGH, assistance éducative), c'est bien par l'action collective que les intérêts des personnels et des élèves seront le mieux défendus !

Sophie Vénétiay, Pascale Boutet et Marie Chardonnet  
Co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles

### Préparation de rentrée 2017

*Des stages vont être organisés en janvier dans les sections départementales pour vous aider à préparer la rentrée 2017 après communication de la DHG par la Direction académique de chaque département. Pour connaître les dates respectives voir notre site : rubrique « stages et réunions ».*

## Quelques conseils avant de commencer...

1) Le meilleur outil pour préparer le CA est le *Courrier de S1 n°2* du 26 août 2016, version papier (envoyé normalement à tous les établissements et donc dans le casier SNES de votre établissement) ou téléchargeable sur le site national ([www.snes.edu](http://www.snes.edu) / rubrique « Espace militants – Les courriers de S1 » avec votre n° d'adhérent et le mot de passe à 4 lettres figurant sur votre carte d'adhérent). Pour la partie budgétaire voir les pages 30 à 38.

2) Pour préparer votre CA, il faut récupérer sur notre site académique : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) les articles complets qui vous donneront toutes les précisions possibles sur votre budget. Vous trouverez aussi la dotation notifiée pour votre établissement

- Si vous êtes en collège : il faut aller dans la rubrique correspondant à votre département : **SNES 78, SNES 91...**

- Si vous êtes en lycée : un article complet sur les choix de la Région Ile-de-France dans la rubrique : **Lycées Collèges Rentrée**

3) Il faut **exiger une commission permanente** (même si réglementairement elle n'est pas obligatoire) souvent indispensable pour se faire expliquer certains éléments du budget. Ne pas hésiter à poser des questions et se faire préciser tous les éléments qui composent le budget de votre établissement. **Votre Chef d'établissement et le gestionnaire se doivent d'être transparents** envers les administrateurs élus au CA !!

4) Ne pas se laisser dicter les choix de l'administration. **C'est le CA qui fixe et vote la répartition du budget et pas le Chef d'établissement seul !** Cette répartition peut aller au-delà des indications données par le Conseil départemental ou régional. L'examen du budget appartient au domaine d'autonomie d'un établissement et le CA a un rôle décisionnel : **les élus peuvent soumettre au vote des choix différents de ceux proposés le chef d'établissement** au sein de l'enveloppe attribuée.

### MOTION ou VEU D'EXPLICATION DE VOTE CONTRE LE BUDGET 2016

Conseil d'administration du ..... 2016, du collège/lycée ..... à ..... (voté à ... voix « pour », ... voix « contre », ... abs). La répartition proposée au CA ne permet pas un bon fonctionnement du lycée notamment en matière pédagogique (développer une argumentation) ; la répartition du budget n'est pas suffisamment détaillée notamment à l'intérieur du service pédagogie et vie de l'élève. C'est pourquoi, le Conseil d'administration du collège/lycée ..... se prononce contre le budget prévisionnel 2017.

## Votre rôle en tant qu'élu(e) dans un CA consacré au budget

Le CA a un rôle décisionnaire en matière de ventilation de la dotation globale de fonctionnement entre services et lignes budgétaires (domaines et activités).

Lors du CA de novembre 2016, c'est le **projet de ventilation de la dotation de l'année civile 2017** qui va être étudié. Cela conditionnera le fonctionnement quotidien de votre établissement sur l'année civile. Il se base sur les dépenses de l'année précédente (2016 dont le compte financier ne sera présenté qu'au printemps 2017) et sur le compte financier de février-mars 2016 donnant un bilan des dépenses réellement faites en 2015. Cette répartition peut ensuite être retouchée grâce à des transferts de fonds d'un chapitre budgétaire à un autre appelés DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) mais il est préférable d'adapter au mieux les prévisions à la réalité.

Ce CA nécessite une préparation. C'est pourquoi, il faut **exiger d'avoir les documents préparatoires 10 jours avant** et demander une commission permanente (non obligatoire). Cela présente plusieurs intérêts y compris pour l'agent comptable qui pourra préparer davantage sa présentation en fonction des questions des parents et des personnels. La comparaison avec le budget en cours d'exercice (2016) doit apparaître dans les documents préparatoires, et les lignes pédagogiques aussi.

Si la dotation est globale, la collectivité territoriale donne à titre indicatif la répartition entre dépenses pédagogiques, viabilisation/entretien.

=> **Vous trouverez sur notre site le détail des dotations budgétaires ainsi il vous sera possible de vérifier que les crédits pédagogiques dans le budget proposé au CA ne sont pas inférieurs à ce qui était prévu par la Région.**

**Le SNES-FSU de Versailles appelle à voter contre un budget qui ne serait pas assez détaillé ou dont les crédits pédagogiques auraient baissé par rapport à 2016.  
Il en va du bon fonctionnement pédagogique de nos établissements.**

La collectivité territoriale fournit au chef d'établissement une fiche où elle indique tous les éléments de la dotation : les crédits destinés aux activités pédagogiques, à la vie scolaire, à la viabilisation, à l'EPS... L'administration n'a pas à vous refuser la communication de cette information, elle a l'obligation de vous communiquer tous les « éléments de détail par domaines et activités (qui) permettront d'éclairer le CA sur la destination de la dépense et l'origine des ressources de l'établissement » (instruction codificatrice M9.6). Elle doit donc vous communiquer l'état des fonds de réserve mais aussi les dépenses prévues par discipline.

La répartition des moyens entre les disciplines n'est pas du ressort du CA mais de la concertation entre les équipes pédagogiques, en revanche le CA doit en avoir connaissance. Exigez une concertation préalable. Il est préférable que cette répartition par discipline soit faite en toute transparence et soit portée à la connaissance de toutes les équipes plutôt que les dépenses soient acceptées au fil de l'eau (les premiers étant les mieux servis).